Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260313-16_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 16/26

Le vendredi 13 mars 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTIN, maire.
Date de la convocation : 6 mars 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 14
Présents : M. Patrick BERTIN, Maire, Mme Marie-Annick CLOLUS, M. Ronan COUDRAIS M. Claude ROBIN, Mme Sylvie MONNIER, Adjoints.
M. Jean-René ROCHER, M. Jean-François COUROUSSE, M. Yves PAPAIL, Mme Christelle LECOQ, Mme Karine CHAZOULE, M. Jean-François CLAIRON, M. Alain MOREL, Mme Martine JUSTAL
Pouvoir : Sabrina LEON-HUGUET à Sylvie MONNIER,
Absents : Noromalala DAVID-RAJAONARIVO,
Secrétaire de séance : Martine JUSTAL

****

OBJET : FINANCES – CREANCES ETEINTES

Monsieur Ronan COUDRAIS, adjoint, informe m'assemblée que le trésorier a fourni à la commune la liste des créances non recouvrables.

Plusieurs créances de cantine sont concernées : il s'agit d'une créance d'une personne décédée (625,20 €) ainsi que de montants trop faible pour faire l'objet de poursuites (0,40 €).

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les créances éteintes à hauteur de 625,60 €

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	14
POUR ……..	14
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Patrick BERTIN

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 17 mars 2026
- De l'affichage le : 17 mars 2026